

PUBLICATION LE 04 septembre 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 [W](#) **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	RD50 PR 25+189 mission de maîtrise d'oeuvre - Etude de réhabilitation d'un ouvrage d'art Commune d'Ingrandes
Référence	2026-PAM0073
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée ouverte
Lieu d'exécution principal	FRB03 - Indre
Description	la mission de maîtrise d'oeuvre porte sur des ouvrages de type : infrastructure - réhabilitation. L'Enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1 200 000 euros HT Les différentes missions sont : AVP - PRO - AMT - VISA - DET - AOR le délai d'exécution est fixé à 17 mois Les candidats doivent obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution du marché
Code CPV principal	71631450 - Services d'inspection des ponts
Forme	Les variantes sont refusées

Conditions de participation

Autres exigences économiques ou financières : - Lettre de candidature à signer - Déclaration du candidat DC2 - Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 3 ans. - certificat de visite - attestation d'assurances RC - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70 % : Le prix

30 % : La valeur technique

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur
administratifs
Département de L'Indre

Place de la Victoire et des Alliés
36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 08 37 54

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres

Remise des offres le **28/09/26 à 17h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via [marches-publics.info](https://www.marches-publics.info)

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :

DGARTPE : tél : 02 54 08 37 54/55

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paieement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupeement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupeement.

Marché périodique :

Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges

1, cours Vergniaud

87000 Limoges

Tél : 05 55 33 91 55 - Fax : 05 55 33 91 60

greffe.ta-limoges@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 04/09/26 à la publication